

Compte rendu de séance

Séance du 20 Mars 2026

L'an 2026 et le 20 Mars à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de Madame KREUTZ Catherine, conseillère municipale

Présents : M. SAINZ Jean-François Mmes : BERTHELEMY Chantal, KREUTZ Catherine, LEFEVRE Marie-Christine, MARY Sandra, MICHEL Hélène, SIRET Stéphanie, MM : DESJARDINS Maxime, ELOY Christophe, MANSAT Laurent, PITOIS Timothée, VALLÉE JAILLOT Romain

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COSTE Fiona à Mme MICHEL Hélène, MM : ROLLET Eric à M. ELOY Christophe, VESSELLE Didier à Mme BERTHELEMY Chantal

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE LA MARNE le :
et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERTHELEMY Chantal

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 1) Election du Maire
- 2) Création de 4 postes d'adjoints au maire - **Délibération n°2026_003**
- 3) Election des Adjoints
- 4) Lecture de la charte de l' élu local
- 5) Questions diverses

1) Election du Maire

Présents : 12

Votants : 15

Suffrage nul : 0

Suffrage blanc : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Candidat : Jean-François SAINZ : 14 Voix

Monsieur Jean-François SAINZ a été proclamé maire et a été immédiatement installé

Sous la présidence de Monsieur Jean-François SAINZ, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune

2) Création de 4 postes d'adjoints au maire Délibération n°2026_003

(complément au PV de l'élection du maire et des adjoints 3. Election des adjoints)

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2 ;
- Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
- Considérant qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints ;
- Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
- Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour, d'approuver la création de **quatre (4) postes d'adjoints au maire**.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

3) Election des Adjoints

Présents : 12

Votants : 15

Suffrage nul : 0

Suffrage blanc : 2

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire conduite par Chantal BERTHELEMY

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Chantal BERTHELEMY.

1ère Adjointe : Chantal BERTHELEMY, 2ème Adjoint : Romain VALLÉE JAILLOT, 3ème Adjointe : Marie-Christine LEFEVRE et 4ème Adjoint : Maxime DESJARDINS

Questions diverses :

- 1) Prochaine réunion de conseil : Mardi 7 Avril 2026 à 19h00 pour le vote du Budget primitif 2026
- 2) Diverses rencontres ont été fixées pour des visites des bâtiments, rencontrer le personnel communal
- 3) Rendez-vous en mairie le mardi soir de 18h00 à 20h00 pour tous les élus qui le souhaitent pour échanger sur divers sujets, dossiers en cours et s'imprégner des missions d'une mairie

Séance levée à: 21h45

En mairie, le 26/03/2026

Le Maire

Jean-François SAINZ



